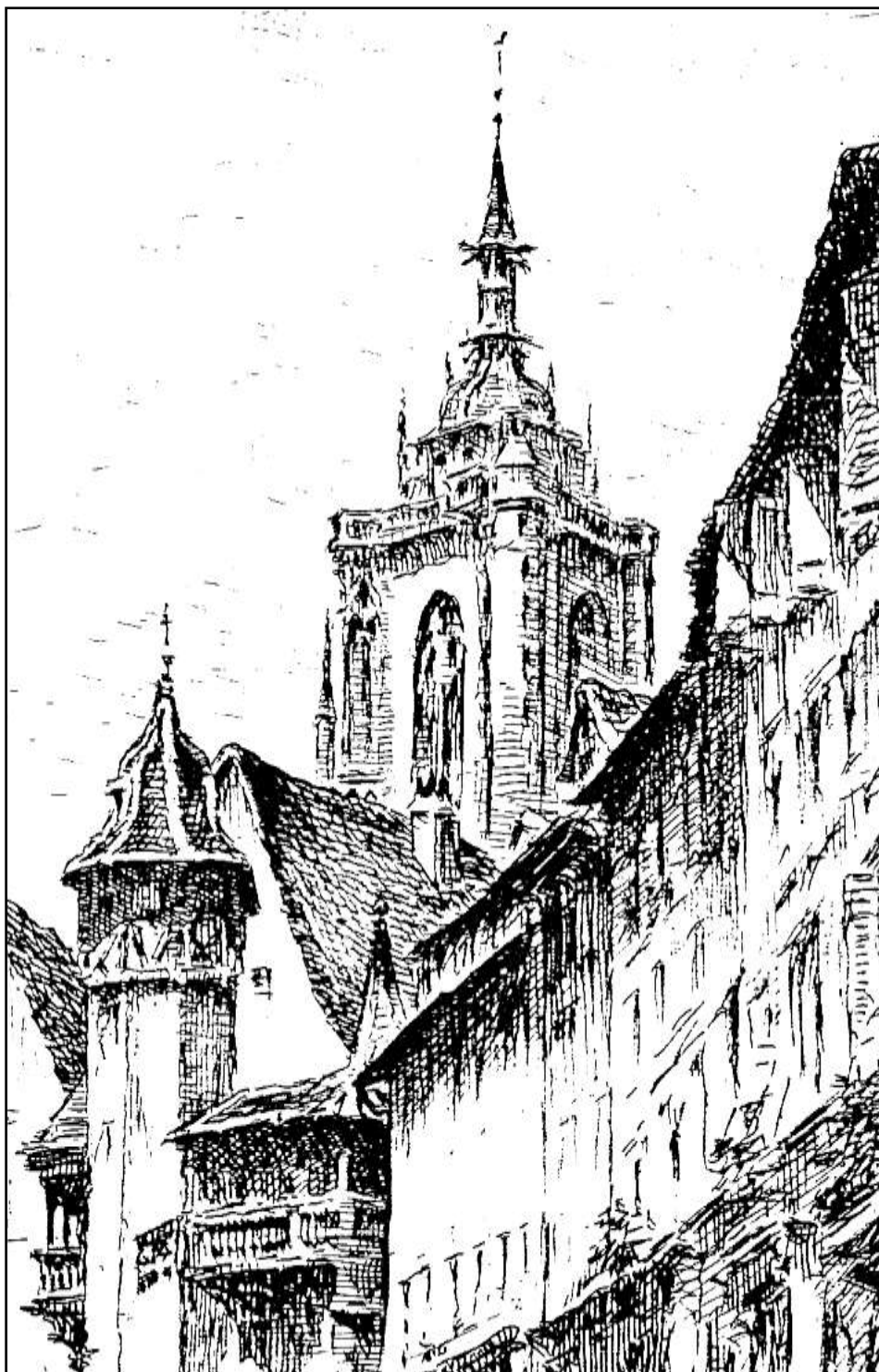


**STENOGRAMME**

**21<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**21 mars 2016**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le Maire MEYER** : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme LOUIS, Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à M. GRUNENWALD, Mme GANTER, Mme KLINKERT et M. OUADI.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 29 février dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, j'ai quelques informations à vous donner. Je viens de rencontrer Philippe PIVARD, le Directeur Général en titre de notre maison Vialis. Il m'a fait part de son souhait d'arrêter sa mission professionnelle à partir du 1<sup>er</sup> août pour aspirer à des horizons autres. Philippe PIVARD est entré à la RMC au mois de janvier 1980, nous sommes en 2016, il y a donc passé un bail. Il est passé par toutes les étapes dans la structure d'organisation : cadre administratif, chef de service, directeur financier de 1987 à 1992, directeur financier et commercial de 1993 à 1998, directeur financier et directeur du câble de 1998 à 2003. Depuis 2003, il assume la direction générale de la maison Vialis. C'est une personne à qui j'ai toujours pu faire confiance, donc je salue très officiellement son professionnalisme, son doigté, sa façon de faire, surtout également sa religion concernant la proximité par rapport aux usagers. En votre nom et en mon nom personnel, je lui souhaite une bonne retraite, mais seulement à partir du 15 août 2016. La passation de relais se fait souvent facilement ou quelques fois plus difficilement. En l'occurrence, je n'ai pas eu trop de problèmes à me déterminer puisque se trouvait dans la maison une personne compétente, capable d'assumer, c'est aussi un ancien de la maison puisqu'il est entré à RMC en 1986. Il s'agit de Benoît SCHNELL. Une fois, j'ai eu à choisir un commercial comme directeur, la fois d'après, un technicien. Ce coup-ci, c'est donc le coup de la technique avec Benoît SCHNELL, chef de service de 1994 à 2001, directeur de la régie de Neuf-Brisach de 2000 à 2003, il revient à Vialis où il est directeur électricité et gaz naturel depuis 2003. C'est donc à Benoît SCHNELL que je vais confier la direction de la maison à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.

Comme Colmar ne cesse d'être à l'honneur, la dernière fois, c'était avec le New York Times qui citait Colmar parmi les destinations privilégiées, maintenant c'est un journal britannique qui met Colmar à l'honneur comme étant la ville la mieux placée, la plus jolie à visiter. Ce n'est jamais de trop et

toujours bon à prendre dans la promotion de la Ville de Colmar. C'est un nouveau satisfecit qui ne peut que nous réjouir toutes et tous.

Deux autres informations. La première fait le point sur les rapports entre l'exécutif, soit le Maire, voire même le Président de Colmar Agglomération et le personnel, puisque trois représentations syndicales avaient déposé un avis de grève tant pour la Ville que pour Colmar Agglomération. Cet avis d'action syndicale avait été notifié pour une durée illimitée et avait annoncé un arrêt de travail le mercredi 9 mars et la matinée du jeudi 10 mars. Cette action a mobilisé 25 à 30 agents entre le 9 et le 10 mars. Je relève au départ que c'est la première fois en plus de 20 ans qu'un avis de grève m'est signifié. Il faut donc croire au départ que les rapports entre le personnel et les représentants syndicaux ne sont pas si mauvais puisque j'en suis à ma première grève. Absent de Colmar le 9 mars, les représentants ont été reçus par Jean-Jacques WEISS au titre de la Ville de Colmar et par Serge NICOLE en tant que Vice-président de Colmar Agglomération. J'étais à Paris et je ne pouvais donc pas être sur place. Les revendications essentielles portent sur quatre points :

- l'actualisation des salaires avec un montant mensuel de 300 euros revendiqué par certains ;
- la renégociation de certaines primes pour les rendre plus accessibles, principalement la prime de présence ;
- la discussion sur d'autres points, dont principalement un stationnement gratuit pour le personnel ;
- une demande de rencontre périodique entre l'exécutif et les représentations syndicales.

Depuis, j'ai enregistré un deuxième avis de grève annoncé à partir du 24 mars. Comme s'y étaient engagés les collègues Jean-Jacques WEISS et Serge NICOLE, j'ai donné suite à la demande de rendez-vous. Je viens de les recevoir avec eux. Nous avons pu faire le point sur les revendications. S'agissant de mes réponses au regard de ce que je viens de rappeler pour ce qui est de leurs questions essentielles, la première concernant l'actualisation des salaires, j'ai rappelé que la grille des salaires et que le montant des rémunérations ne sont pas du ressort du Conseil Municipal. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont encadrés par les conditions imposées par le statut du personnel territorial, les rémunérations doivent correspondre aux grilles et aux indices dudit statut. C'est ce que nous faisons. Les assemblées délibérantes ne disposent d'aucune latitude. Seuls le gouvernement et le pouvoir législatif peuvent intervenir dans ce domaine. D'ailleurs, la ministre de ressort vient d'annoncer une actualisation en deux temps du point d'indice d'un total de 1,2 %. Ainsi, en ce qui me concerne, je ne peux qu'enregistrer cette annonce. Je note pourtant que l'incidence de cette revalorisation en année pleine sera de 440 000 euros pour la Ville et de 46 000 euros pour Colmar Agglomération. Le coût s'ajoute aux charges de fonctionnement et représente près de deux points de fiscalité

supplémentaires pour le contribuable. Il est facile de décider si les autres doivent payer. Ainsi, sur les 2,4 milliards d'euros de coût, 648 millions d'euros doivent être payés par les collectivités territoriales et 552 millions d'euros par les hôpitaux. Les deux sont déjà exsangues. De surcroît, le gouvernement demande aux collectivités locales de dépenser moins d'argent. Il charge la barque une nouvelle fois après la surcharge de 2014 sur l'actualisation des salaires qui représentait 650 000 euros pour la Ville de Colmar, sans parler de la gabegie des rythmes scolaires. De plus, en quatre ans, l'État a diminué les dotations de 5,7 millions d'euros. Dès lors, on peut comprendre la réaction de l'organisation nationale des élus locaux et celle des hôpitaux pour demander une compensation de l'État.

Deuxième point, les rencontres périodiques avec les représentants syndicaux ne posent aucun problème. Nous venons tout à l'heure de planifier un cycle de rencontres. La première série sera pilotée par le Directeur Général des Services. Celle d'après sera faite de nouveau en présence des élus.

Pour le stationnement gratuit, dans un souci d'équité, il y a lieu de veiller à ne pas créer une distorsion entre nos personnels et ceux des entreprises du centre-ville qui sont des contribuables. Il serait totalement indéfendable que ces contribuables paient l'incidence de la gratuité alors qu'eux sont obligés d'acquitter le droit de stationnement. J'ai pourtant promis de travailler sur la question afin de dégager une solution qui puisse être équitable. Je suis persuadé que nous la trouverons ensemble.

Dernier point, s'agissant de la renégociation de certaines primes, principalement la prime de présence, nous sommes sur un point plus que fragile. En effet, par un concours de circonstances, nous sommes arrivés à améliorer la situation salariale de la grande majorité du personnel. À titre d'exemple, le cumul de ces avantages peut représenter pour certains la valeur annuelle de trois fois le SMIC mensuel. Or, sur ce montant, la plus grande partie relève d'une illégalité totale. Certaines de ces primes ne sont pas autorisées par le statut du personnel territorial. À titre indicatif, la prime de présence est d'un coût de 480 000 euros, la prime de fin d'année de 2,25 millions d'euros, soit globalement 2,5 millions d'euros, sans parler de la mutuelle pour 295 000 euros et de la subvention au groupement d'action sociale de 429 000 euros. Par délibération du 4 décembre 2015, j'avais proposé au Conseil Municipal d'ouvrir le champ de ces primes au personnel du service informatique. Or, cette décision a fait l'objet d'un recours du Préfet qui conteste la légalité de ces avantages. Il m'a fait entendre qu'il portera cette décision au contentieux pour demander au Tribunal Administratif d'annuler la décision prise si je me refusais de repasser au Conseil pour le faire revenir sur cette décision. Dans un premier temps, j'ai tenté d'expliquer les raisons de la décision du Conseil Municipal portant sur le fond. Pour ce qui est de ces primes, nous sommes dans l'illégalité puisqu'elles ne sont pas prévues par le statut territorial. Au final, je suis sur le fil. J'essaie de sauver ce qui peut l'être par rapport à ce que nous accordons à la date d'aujourd'hui, mais il faut quand même être conscient du problème. Si le Préfet me demande de revenir au Conseil pour modifier l'articulation de la prime de présence demandée par les syndicats, cette décision lui donnerait encore, dans le rôle de contrôle de légalité qui est le

sien, des arguments supplémentaires à exploiter dans sa demande d'annulation annoncée auprès du Tribunal Administratif. Je me dois ainsi de constater que les revendications des représentants syndicaux sur ce point font peser une lourde menace pour tout le personnel bénéficiaire de ces primes. Les conséquences risqueraient d'être lourdes. Je regretterais aussi que le personnel subisse les conséquences de cette action irréfléchie et au demeurant désastreuse pour des centaines et des centaines de salariés de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération. Je suis alors d'avis qu'il n'est pas possible de demander davantage alors que dans l'immédiat, je dois trouver des arguments de conformité pour pérenniser un régime qui ne se situe pas dans la légalité à la date d'aujourd'hui. Voilà ce que j'avais à dire sur ce point.

J'ai une dernière communication sur les dessertes TGV. Aux actualités nationales et locales, vous avez pu suivre l'action engagée par Villes de France à propos du dysfonctionnement des dessertes du réseau SNCF. Ce dysfonctionnement concerne d'une part le retrait des dessertes du réseau SNCF vis-à-vis de nombreux territoires, d'autre part le constat fait relève aussi une rupture des engagements contractuels arrêtés lors de la négociation du cofinancement des lignes de grande vitesse par les collectivités territoriales. Aux côtés de la présidente de Villes de France, Mme Caroline CAYEUX, j'ai pu mettre le doigt le 8 mars dernier sur la rupture des engagements contractuels concernant spécialement les arrêts TGV à Colmar. Le point presse sur le plan national a rassemblé la quasi-totalité des quotidiens français. L'information et le constat fait ont été largement relayés localement par France 3 Alsace et la presse locale. Je rappelle que les lignes LGV Est Européenne et Rhin-Rhône, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont investi près de 15 millions d'euros sans parler des 12 millions d'euros de travaux d'aménagement du quartier de la gare. À ce montant, il faut encore ajouter le projet du nouveau parking en gestation pour un prix TTC de quelque 12 millions d'euros. Il y a un peu plus d'un an, la première alerte avait concerné la période estivale de l'année 2015 pour laquelle la SNCF avait décidé de supprimer l'un des quatre allers-retours directs quotidiens du TGV Est en prétextant une fréquentation insuffisante pour l'horaire concerné. J'avais alors manifesté mon insatisfaction à plusieurs reprises et j'avais proposé une motion approuvée par le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération. Avec mes collègues maires, nous avons pris la décision de suspendre les versements en cours pour la deuxième tranche de la LGV Est. Suite à cela, et pour le service de l'année 2016, la SNCF a toujours annoncé de manière unilatérale que les travaux de renouvellement des voies entre Strasbourg et Erstein prévus au courant du deuxième semestre de l'année 2016 impliqueraient le maintien d'un seul aller-retour quotidien au lieu des quatre exploités jusque-là, et que la desserte de la gare de Colmar par le TGV Rhin-Rhône sera ramenée de trois à deux allers-retours en semaine. L'épisode de l'année 2015 ne semble plus être un phénomène isolé, j'ai donc à nouveau manifesté mon désaccord en envoyant une lettre au Président de la SNCF, M. Guillaume PEPY, le 3 mars dernier. Je lui ai signifié mon intention d'entrer en contentieux pour non-respect des engagements contractuels, tout en me laissant une plage de négociation dans le temps. J'ai été entendu

puisque la SNCF est venue me rencontrer vendredi le 18 mars pour évoquer avec moi la situation des arrêts à Colmar. À cette occasion, en la présence de mon collègue Philippe ROGALA, maire de Horbourg-Wihr et Vice-président de Colmar Agglomération, les arguments ont été entendus. La SNCF propose dorénavant de réajuster sa politique de desserte de la gare de Colmar. À cet égard, je peux d'ores et déjà vous annoncer le nouveau schéma de desserte du TGV Est obtenu lors des travaux de renouvellement des voies entre Strasbourg et Erstein en 2016 : pour la période du 3 juillet au 15 août : trois allers-retours et pas un seul, pour la période du 16 août au 10 décembre : deux allers-retours sur les quatre sont également maintenus et pas un seul. En l'occurrence, à partir de Colmar, il s'agit des départs de 6 h 41 – pas 6 h 08- et 12 h 45 avec les mêmes heures d'arrivée à Paris. On gagne donc quelque 40 minutes sur le trajet. Pour Paris, il s'agit des départs de 9 h 25 et de 18 h 55 avec des arrivées à Colmar à 11 h 43 et 21 h 19. Il m'a aussi été confirmé que la gare de Colmar retrouvera à nouveau ses quatre dessertes quotidiennes à compter du 12 décembre 2016. C'était le deuxième point de friction. Soyez assurés que je resterai vigilant pour que les intérêts de Colmar et de toute la population du Pays de Colmar soient préservés.

Dès lors, je considère qu'il s'agit là d'un consensus acceptable qui tient enfin compte d'une desserte correcte de la gare de Colmar dans un contexte de travaux perturbant la circulation des trains en Alsace. En complément de ces avancées notables et suite à ma demande, la SNCF a aussi confirmé qu'elle allait étudier la faisabilité d'étendre le principe des trois allers-retours pour la période du 16 au 31 août et du 1<sup>er</sup> au 11 décembre. Il s'agit ici de pouvoir favoriser le déplacement des personnes qui souhaitent visiter Colmar durant les périodes touristiques.

En ce qui concerne le TGV Rhin-Rhône, j'ai indiqué que j'étais ouvert à des adaptations, mais qu'il était cependant nécessaire de réfléchir à nouveau sur le service en l'année 2017. À ce titre et en premier, je regrette que le premier départ à 7 h 01 ait été décalé à 9 h 33. Selon moi, il faut revenir à l'heure de départ actuelle, donc 7 h 01, pour permettre d'arriver à Marseille avant l'heure du déjeuner, ce qui permet l'organisation des journées professionnelles, donc de nouveau une arrivée à 11 h 41 et non à 14 h 46. Par contre, le report d'une heure pour le deuxième départ à 18 h 30 est sans incidence puisqu'on arrive quand même à Colmar le soir aux environs de 23 heures.

Au final, je considère qu'une solution négociée qui contente tout le monde est préférable à un hypothétique résultat d'un contentieux juridique – c'est le juriste qui parle –, le résultat obtenu me donne raison. J'en suis heureux.

Voilà, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, vous avez la parole.

## **5. Désignation de représentants dans différents organismes.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **6. Gestion de l'aérodrome de Colmar-Houssen : délégation de service public.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. WAEHREN.

**M. WAEHREN** : Merci, M. le Maire. Ce que nous contestons bien sûr en tant que riverains est cette nouvelle durée portée à 8 ans alors qu'elle était de 4 ans jusqu'à maintenant, prolongée cette dernière année jusqu'à 5 ans et demi. La nouvelle DSP de l'aérodrome aurait une durée prolongée à 8 ans pour permettre à l'exploitant de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement, mais du fait de cette durée conséquente, la Ville aurait moins de latitude pour intervenir auprès de l'exploitant en cas de non-respect manifeste et persistant de la Charte de l'Environnement signée en 2011 par les collectivités, l'État, les associations d'usagers et les riverains. Pour les riverains exposés aux nuisances phoniques dès que la belle saison débute, avec cette DSP renouvelée pour 8 ans, la Ville semblerait laisser le champ libre aux usagers sportifs adeptes des tours de piste à répétition avec survol des quartiers Nord pour multiplier leurs heures de vol. Il faut rappeler en effet que 70 % des 30 000 mouvements annuels sur cette plateforme colmarienne sont dus aux sportifs et que si l'aviation d'affaires devait se développer un jour à Colmar, ce ne serait évidemment pas compensé par une diminution des mouvements sportifs. Avec cette délégation prolongée sur 8 années pour l'exploitant, ce dernier serait moins à l'écoute des doléances des riverains qui se sont multipliées depuis l'été dernier et les répercuterait moins sur les clubs sportifs concernés. La Charte de l'Environnement ne restera toujours qu'un engagement de bonne volonté réciproque si tant est que les partenaires usagers sportifs et riverains soient équitablement respectés, ce que la nouvelle DSP semble remettre en cause. Je vous remercie.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Chers collègues, cher Guy, d'abord la délégation a été prolongée et a donc duré un peu plus de 5 ans, nous ne sommes pas nettement au-dessus. La durée proposée est de 8 ans, tout simplement parce que l'exploitation de l'aérodrome suppose des investissements, une certaine stabilité et il est normal que le futur exploitant ait besoin de cet élément de sécurité pour pouvoir exploiter correctement l'aérodrome et faire les investissements nécessaires et très coûteux qui ont besoin d'être amortis sur une durée acceptable. Il y a donc une logique

économique, mais elle ne vient pas à l'encontre des intérêts dont tu parles, en l'occurrence des riverains, parce que je crois pouvoir dire – sous ton contrôle – que les choses se sont plutôt améliorées ces dernières années parce qu'un dialogue permanent a eu lieu entre les riverains et l'exploitant, qu'une évaluation est faite chaque année à laquelle tu participes et que chacun peut prendre en compte les points des uns et des autres. Ensuite, il n'est pas question de développer l'aérodrome sur le plan sportif. Au contraire, l'idée est plutôt de le développer sur le plan de l'aviation d'affaires. Une étude est d'ailleurs en cours. L'idée serait de donner à cet aérodrome une dimension plus d'aviation d'affaires qu'autre chose. Il n'empêche que les garanties données lors de la précédente attribution sont les mêmes pour la future attribution et le dialogue existe. Je peux te garantir qu'aucune dérive et nuisance supplémentaire ne seront acceptées de la part du futur exploitant.

**M. le Maire MEYER :** Personnellement, je dirais que Guy WAEHREN a raison sur la forme, mais pas sur le fond. D'abord, il y a peu de différence entre le cumul des deux périodes qui avaient précédé puisque l'on était à quelque 6 années avec la prolongation. Là, c'est 8 ans. Par expérience, nous savons que dans le domaine des appels d'offres DSP, il ne faut jamais le faire dans une période préélectorale. Les 8 années sont à cheval sur cette période pour que tout puisse se faire d'une façon décomplexée sans aucune pression. De plus, les conditions d'exploitation relèvent du cahier des charges qui formera le règlement d'exploitation. Il faut être vigilant quant à la rédaction du cahier des charges avant d'organiser la consultation et de lancer les appels d'offres pour prendre toutes les garanties nécessaires dans la rédaction dudit règlement. La deuxième précaution est que je dors tranquille puisque je sais que le conseiller Guy WAEHREN sera très présent dans les suivis concernant le respect du cahier des charges. Ce qui me fait également dire que l'on a trouvé un mieux par rapport à une ancienne période où on se chamaillait tous les jours.

**M. WAEHREN :** (intervention sans micro, en partie inaudible) Un seul club sportif, le club de vol à voile a fait des efforts conséquents... Il faut le souligner.

**M. le Maire MEYER :** Exactement, donc il faut continuer sur ce chemin.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Une abstention, il y a évolution puisque la dernière fois, il était contre. Le rapport est approuvé.

## **7. Groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage de locaux.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** Quelles sont les propositions ?



**M. l'Adj. WEISS** : Les propositions sont les suivantes : M. GRUNENWALD en qualité de titulaire et Mme HOUPIN en qualité de suppléante.

**M. le Maire MEYER** : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées.

### **8. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Commune de Saint-Croix-en-Plaine, la Commune de Wintzenheim et la Commune Porte du Ried pour la fourniture de postes de travail informatiques.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. l'Adj. JAEGY** : Dans ce cadre, il y a lieu de désigner deux membres, l'un en qualité de titulaire, l'autre en qualité de suppléant à la Commission d'Appels d'Offres. Sont proposés comme titulaire M. GRUNENWALD et comme suppléante Mme HOUPIN.

**M. le Maire MEYER** : Donc on reprend les mêmes ! Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons voter à main levée.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les propositions sont acceptées.

### **9. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2016.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. YILDIZ qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

### **10. Subventions aux associations culturelles en 2016.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Je reviens à la dernière précision, ce n'est pas 245 000, mais 228 000 €. Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **11. Aide à la vie associative culturelle - 1ère tranche 2016**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **12. Convention entre la Ville de Colmar et la SARL « La Boîte à Domino » pour un dépôt-vente au musée Bartholdi.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **13. Projet Éducatif Territorial de Colmar.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. ERNST.

**M. ERNST** : Merci, M. le Maire. Chers collègues, avec plusieurs années de retard la Ville de Colmar présente enfin un Plan Educatif Territorial au vote de son conseil municipal et encore il faut le dire vite, puisqu'il ne s'agit que d'un projet partiel, qui ne couvre pas toute la Ville et qui n'est encore qu'en phase expérimentale. Les activités ne démarreront qu'au troisième trimestre sur trois écoles avant d'être étendues à quelques écoles bien sélectionnées à la rentrée 2016/2017.

A la lecture de ce qui nous est proposé, j'avoue ma profonde déception. Non pas que j'attendais quelque chose d'ambitieux ou d'innovant, vu les réticences, le mot est encore faible, de la Ville à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. J'attendais au minimum un projet qui permette à notre tissu associatif d'être associé et de pouvoir faire connaître et développer ces activités à l'heure où les responsables associatifs alertent sur le vieillissement de leurs membres et l'absence de relève. Il n'en est rien malheureusement !

Ce qui nous est proposé, ou plutôt ce qui ne nous est pas proposé, c'est que la Ville préfère se reposer sur l'existant, recycler ses vieilles recettes, plutôt que de développer une offre complémentaire nouvelle. Ce n'est pas en collant une étiquette rythmes scolaires au PEDT, à l'aide aux devoirs ou à une visite à l'Observatoire de la Nature, qu'elles gagneront une qualité pédagogique supplémentaire par rapport à ce qu'elles étaient avant.

Certains axes de travail sont pourtant intéressants comme la découverte des institutions que je vois comme un cours d'éducation civique grandeur nature à l'heure où le vivre ensemble et la confiance dans les institutions sont remis en cause, elles peuvent être un complément utile aux interventions des professeurs dans les classes. Mais pour être efficaces, encore faudrait-il

qu'elles soient étendues à tous les élèves colmariens, ce qui n'est pas le choix fait ici.

Concernant la participation demandée aux parents, vous la trouvez modique, moi je la trouve excessive au vu de ce qui est proposé, d'autant que la façon dont sont organisés les cycles d'activités peut faire grimper le coût à 20 € annuel pour un élève des écoles Rousseau ou Barrès qui suivrait les quatre cycles d'activités.

Personnellement, je suis favorable à la gratuité, ne serait-ce que par égalité entre les élèves issus de familles défavorisées et les autres, la participation demandée même si vous pensez qu'elle est modique, pouvant constituer un frein à la participation de tous et donc à la mise en place d'une mixité sociale effective. La mixité sociale n'a pas été non plus au cœur des préoccupations de la commission d'élaboration, puisque votre PEDT exclut les écoles du Réseau d'Education Prioritaire et en oublie d'autres. Je pense particulièrement à l'école Pasteur, qui de fait, est ni concernée par le réseau REP ni par votre zonage et se retrouvera donc sans autre activité supplémentaire que celle de l'étude surveillée pour laquelle j'ose espérer que vous ne demanderez pas une participation supplémentaire de 5 € aux parents.

Je terminerai mon propos en vous indiquant que ce PEDT n'est clairement pas à la hauteur des enjeux éducatifs du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il manque clairement d'ambition et n'est dicté que par une logique comptable : c'est votre nerf de la guerre ! Le principal point dont vous vous félicitez c'est finalement que le PEDT ne coûte que 45 000 € nets par an. Je crois qu'il y a des garages à Colmar qui se vendent pour le même prix, finalement c'est assez modique.

Montesquieu a appelé à distinguer l'esprit de la lettre des lois, c'est-à-dire la différence entre le texte de loi proprement dit et l'intention recherchée par le législateur. A ce titre, votre PEDT satisfait la lettre mais pas l'esprit, vu que l'enfant est une fois de plus le grand oublié du document, alors qu'il était au centre de la réforme des rythmes scolaires.

Le PEDT colmarien n'est clairement ici qu'un moyen de satisfaire le législateur en attendant une nouvelle majorité nationale qui remettra en cause la réforme et vous épargnera des efforts supplémentaires, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Nous prenons donc acte de ce PEDT mais indiquons très clairement notre position : un projet éducatif qui n'en a que le nom et qui n'en est pas véritablement un. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Mme SANCHEZ.

**Mme SANCHEZ** : Oui, merci M. le Maire. Nous sommes très heureux d'apprendre qu'à Colmar, enfin, démarre la mise en place des activités péri-scolaires liées à la réforme des rythmes. Oui, enfin, puisque la loi qui s'y rapporte le demandait quand même pour la rentrée 2013 et de nombreuses communes s'y sont attelées dès cette rentrée ci.

Je me permets de rappeler pour les Colmariens qui nous écoutent, que cette réforme des rythmes scolaires n'a de sens que si les enseignants revisitent le temps de l'élève à l'école et si elle est accompagnée par la mise en place d'activités culturelles, sportives et citoyennes qui dans l'esprit de la loi viennent compléter, compenser, enfin en tout cas, s'articuler à l'enseignement dispensé à l'école.

Tous les élèves de Colmar ont été soumis à ces nouveaux rythmes depuis 2013 et devraient donc bénéficier de ces activités. Vous annoncez pourtant que trois écoles bénéficieront de ces activités !! Vous comprendrez donc notre étonnement.

Si nous sommes bien sûr ravis que les enfants de ces écoles aient accès à des activités tout à fait intéressantes, l'idée que les activités péri-éducatives proposées dans le cadre de la réforme ne viennent que compléter une offre globale déjà existante, n'est absolument pas satisfaisante. En effet, les activités déjà en cours, même si elles sont évidemment à prendre en compte dans l'organisation du temps de l'enfant, doivent être enrichies et repensées en fonction de ces nouveaux rythmes, et justement dans les quartiers dits prioritaires. Ce sont les parents de ces quartiers qui en sont demandeurs.

De plus, la Ville de Colmar est riche d'équipements culturels de qualité : le PMC, les bibliothèques, les musées, un musée Unterlinden magnifique.... Quel dommage de ne pas utiliser cette occasion pour les faire découvrir à nos enfants. Quant au budget, j'avoue mon incompréhension. Il me semblait que vous nous aviez dit, M. le Maire, avoir touché le fonds d'amorçage pour la mise en place de ces activités, d'un montant de 268 200 €, je crois, 50 € par élève, et là, il n'y a que 1 324 élèves concernés et vous annoncez un coût de 160 800 €. Donc, que deviennent les environs 100 000 € restants ?

Ce PEDT de la Ville de Colmar, territoire pour le coup réduit à 3 écoles seulement, est timide et frileux et pour moi, il n'est pas le signe d'une ville dynamique qui mise sur ses enfants et qui leur transmet ses valeurs. La Ville de Colmar, par le manque d'ambition de ce plan, engage sa responsabilité dans l'échec d'une évolution devenue possible des rythmes imposés à nos enfants, et je le regrette pour tous les élèves colmariens.

Nous qui défendons ici, nous tous, et c'est ce qui nous réunit, nous défendons ici les valeurs de la République. Nous devons être fiers de notre école, malgré ses imperfections bien sûr, et je sais qu'il y en a. Ayant un pied dans la formation des enseignants je pense en avoir une vision assez lucide. Je trouve que vraiment ici nous devrions soutenir l'école de la République dans son évolution.

**M. MEISTERMANN** : Oui, M. le Maire, merci. Chers collègues, je prends pour exemple l'école Jean-Jacques Waltz. Renforcer l'aide aux devoirs qui existe déjà, c'est noté dans le rapport, même si c'est fortement préconisé par Monsieur le Préfet, reste quand même difficile à mettre en place. C'est quelque chose qui existe déjà et les enfants sont déjà gavés à la fin de la journée. Alors, c'est un peu dommage de ne pas leur offrir une autre ouverture afin de découvrir d'autres activités, un peu plus d'éveil. Cela aurait été sympa de pouvoir leur permettre de changer, parce que faire et refaire toujours la même chose toute la journée, au bout d'un moment cela ne rentre plus. Ensuite, on va ici valider ce point sur trois ans, alors qu'il a été dit en Commissions Réunies que cela serait révisable tous les ans. Alors, j'espère que ça sera le cas. Cette demande de 5 €, même si pour Waltz, en REP, apparemment on ne demandera pas 5 € puisque c'est du soutien scolaire et qu'il n'y a pas vraiment d'activités, on le reconnaît d'ailleurs puisque l'on ne demande rien. Cela ne fait que renforcer pour rendre impopulaire cette mesure même si c'est peu mais finalement pour le prix du budget c'est quand même une somme. Je ne comprends pas pourquoi on

demande 5 €, alors allons-y franchement si cela coûte si cher à la Ville demandons plus ou alors ne demandons rien. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Mme ANGLARET.

**Mme ANGLARET** : Oui, merci M. le Maire. Nous venons de voter une subvention pour la Comédie de l'Est de 320 000 €. Cela ne concerne pas tous les Colmariens en revanche beaucoup de Colmariens ont des enfants. C'était juste pour faire un petit peu la relation. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Vous avez fait une relation musicale. Parfait ! Donc, Mme l'Adjointe.

**Mme UHLRICH-MALLET** : Merci chers collègues pour vos remarques. Permettez-moi maintenant d'y répondre. La première chose concerne le nombre d'écoles concernées et les choix que nous avons faits au titre du développement qui concerne non pas trois écoles mais bien six écoles à la prochaine rentrée. Les trois écoles proposées, c'est uniquement à titre expérimental pour voir si notre dispositif peut effectivement monter en puissance à la rentrée. Je voudrais d'abord vous dire que dans l'évaluation que nous avons faite de l'existant, il a été demandé notamment par les membres du Comité de Pilotage et par le retour des conseils d'écoles, de ne pas forcément rajouter d'activités supplémentaires dans les écoles où il y avait déjà beaucoup d'activités. Les enfants ont quatre soirs de disponibles : lundi, mardi, jeudi et vendredi et dans ces quatre soirs disponibles il y a dans les écoles qui ne sont pas concernées par le développement, de l'accompagnement éducatif, souvent deux fois par semaine, cela peut être aussi du sport, de la culture, de l'aide aux devoirs, des jeux coopératifs, de l'anglais ou de l'allemand. Il y a également le dispositif d'école : l'accompagnement notamment pour les CM2 de tout ce qui concerne les dispositifs sur l'ordinateur. Il y a des écoles qui font également de la chorale. Il y a les activités APC des enseignants, c'est l'ancienne aide personnalisée. Alors, tout cela se décline toujours lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 15 heures 45. Il y a le dispositif CLAS. Il y a le CAEF, les activités sportives. Il y a l'aide aux devoirs assumée par la Ville. Voilà ce qui se passe aujourd'hui dans ces écoles. Vous comprenez que rajouter une activité supplémentaire avec l'emploi du temps qu'ont ces enfants, cela nous paraissait difficile. Je vous rappelle aussi que pour la Langue et Culture d'Origine, on a eu des difficultés pour essayer de trouver un créneau horaire parce que tout était déjà pris. Je crois qu'on a même dû aller sur le mercredi après-midi, parce qu'il n'y avait plus de créneau horaire dans ces écoles pour le faire. C'est donc déjà très chargé et nous nous sommes engagés à améliorer l'existant s'il le fallait. Je sais par exemple que l'aide aux devoirs a un bilan excellent parce que les enseignants retraités qui dispensent cette aide sont complètement intégrés dans l'équipe éducative. Nous avons une évaluation des élèves qui sont suivis qui est extrêmement positive. Je tiens encore à le dire aujourd'hui. Certaines écoles demandent à ce que ce dispositif de la Ville soit amplifié parce qu'il marche très bien. Donc ça nous allons le faire parce que c'est une demande des écoles. Nous avons donc souhaité non pas faire un projet uniforme « égalitaire pour tous les enfants de Colmar » parce qu'aujourd'hui l'égalité sur les activités est en défaveur des écoles du centre-ville et du Nord de la ville. C'est pour cela que nous

développerons en priorité ces activités. Voilà, c'était la réponse par rapport à la mise en place des activités.

Concernant la gratuité, là encore nous nous sommes interrogés. Mais comme nos activités seront encadrées par des animateurs BAFA diplômés, nous aurons l'agrément de Jeunesse et Sports. Il nous semblait important que les enfants puissent faire l'activité dans son intégralité et que les parents ne puissent pas chercher les enfants comme cela les arrange au bout d'un quart d'heure, une demi-heure ou trois quarts d'heures. Donc pour avoir un engagement tant sur la participation des familles que sur la durée de l'activité, on nous a conseillé de faire payer quelque chose pour que les familles s'engagent, dans la mesure où elles sont inscrites dans le dispositif, non seulement à suivre le dispositif jusqu'au bout, mais également à respecter les horaires que nous avons fixés. Ensuite, je vous rappelle également que nous avons travaillé avec les conseils d'écoles, avec l'Education Nationale, et que le retour que moi j'ai, de la part des conseils d'écoles où ça a été présenté, est plutôt très bon. Je pense que nous avons bien ciblé les activités. En tout cas les enseignants que j'ai vus ont pour l'instant répondu très favorablement.

Concernant le budget, nous estimons pour l'instant, effectivement, un solde négatif à hauteur de plus de 45 000 €, tout simplement parce que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a abouti automatiquement à des surcharges au niveau du fonctionnement, que ce soit les frais d'entretien, de fluides, les personnes supplémentaires des papys mamies trafic, nous avons un surcoût au niveau de l'association PREALIS et des PEEP. Donc aujourd'hui, ce que nous attendons de l'Etat, on l'a estimé à 160 800 €, vu le nombre d'enfants que nous pourrions toucher. Nous allons donc complètement affecter cette dotation de l'Etat à la mise en place de ce PEDT et de rythmes scolaires mais n'empêche qu'il restera quand même un solde négatif à la charge de la Ville.

Et enfin, pour finir, on a parlé de l'embauche de 8 animateurs, mais je prends par exemple les 4 animateurs sportifs, pour moi, ils font partie intégrante de l'équipe qui mettra en place ce PEDT.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT !

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Je voulais réagir à l'emploi du temps des enfants, que vous évoquiez. Vous dites qu'il y a beaucoup d'activités dans certaines écoles, notamment dans celles du quartier Ouest et que les enfants y participent apparemment. Mais ce n'est de toute façon pas le cas de tous les enfants et si vous voulez partir de l'enfant, il aurait aussi fallu prendre la sociologie ou l'origine des enfants qui sont au conservatoire, à l'Ecole de Musique, dans les clubs sportifs, l'Ecole d'Arts Plastiques, etc... et ce ne sont peut-être pas les mêmes enfants dont vous parlez ce soir. Il me semble, mais je peux me tromper, que les enfants des quartiers Ouest y sont moins représentés que les enfants des autres écoles. Lorsque nous avons parlé de cette réforme, depuis longtemps, parce qu'elle a mis tellement longtemps à être mise en place à Colmar, on a eu beaucoup de réactions négatives et ici même au Conseil Municipal, beaucoup d'oppositions à cette réforme. Or dans les quartiers Ouest, dans les conseils d'écoles auxquels j'ai assisté, il y avait une attente des parents. Si les enfants étaient tellement occupés, je ne comprends pas cette attente des parents. Il y avait une volonté d'ouverture

d'activités qui ne sont pas proposées actuellement et qui auraient pu l'être à travers ces PEDT et je pense que c'est là que nous avons péché, où nous avons raté quelque chose à Colmar, ce sont ces activités que l'on peut proposer. Alors loin de moi de penser que c'était facile. Je pense qu'il s'agit d'une mesure, une réforme difficile à mettre en place mais si on ne s'y attelle pas et si on ne veut pas la mettre en place, elle est impossible à mettre en place. Et je pense qu'on aurait pu travailler sur l'ouverture, donner plus de place aux associations. Je sais aussi que beaucoup d'entre elles ont des difficultés pour mettre à disposition des animateurs puisque cela coûte cher, notamment celles qui sont sportives, mais n'empêche, il y aurait sans doute eu des associations qui auraient été disposées à trouver des bénévoles et à intervenir en classe. On aurait aussi pu, et je pense que c'était un des piliers de cette réforme, impliquer les parents, essayer de faire venir les parents à l'école. Parce que la difficulté de l'école aujourd'hui, c'est bien la place qu'elle a dans la société et un rejet qu'elle a. Et souvent la distance qu'il y a entre l'école, l'Education Nationale et les parents, crée des difficultés auprès des enfants et je pense que rapprocher les parents de l'école, à travers éventuellement ces PEDT, aurait pu avoir beaucoup de bénéfice sur la scolarité des enfants. Et je regrette profondément que l'on n'ait pas mis en place ce genre de choses. Par contre quand vous dites que vous ne voulez pas faire une réforme égalitaire, la même chose dans toutes les écoles, je pense que c'est très bien. Je pense qu'il faut que cela remonte d'en bas et pas que ce soit imposé d'en haut par la Ville. Je pense qu'il faut laisser plus de marche de manœuvre aux différentes écoles pour mettre en place ces PEDT.

**M. le Maire MEYER** : Mme ANGLARET.

**Mme ANGLARET** : Oui M. le Maire, juste une question rapide. J'ai cru entendre Langue et Culture d'Origine. C'est quoi ?

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Turc, Espagnol, Arabe...

**Mme ANGLARET** : C'est pour favoriser l'intégration et l'ouverture ?

**M. le Maire MEYER** : Posez votre question !

**Mme ANGLARET** : C'est tout ! Mais elle n'est pas anodine quand même !

**M. le Maire MEYER** : Mais je n'ai pas dit ça... Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Pour vous répondre rapidement, les cours de Langue et Culture d'Origine ont toujours existé.

**M. le Maire MEYER** : Stop, stop ! Il y a Guy WAHEREN d'abord.

**M. WAHREN** : Je reviens sur ce que disait M. HILBERT à propos de la place des parents, qui est primordiale à l'école. De mon temps, lorsque j'étais parent d'élève, le samedi fonctionnait. Il y avait cours le samedi et les parents pouvaient venir à l'école le samedi. Et depuis cette réforme calamiteuse entreprise en 2007, je le rappelle sous la présidence de M. SARKOZY, avec le Ministre DARCOS, maintenant il est à l'Académie Française -grand bien lui fasse- tout a été foutu en l'air. C'était le seul moment, le samedi matin, où les parents étaient libérés, pour la plupart, de leurs obligations salariales et ils pouvaient venir à l'école discuter avec les enseignants. Il y avait des réunions de conseils d'écoles les samedis matin. Maintenant on a tout foutu en l'air, tant pis pour les enfants.

**M. le Maire MEYER** : Cécile STRIEBIG.

**Mme STRIEBIB-THEVENIN:** Je tenais juste à rappeler que les rythmes scolaires sont obligatoires mais la mise en place d'un PEDT ne l'est pas et suffisamment de communes se sont cassées les dents sur le PEDT et sont revenues en arrière sur les offres qu'il présentait pour qu'on puisse se dire qu'à Colmar, on va y aller petit à petit, monter en puissance progressivement et ne pas se casser les dents comme certaines communes sur le PEDT. Il est important de recruter des animateurs de qualité et de ne pas s'essouffler comme certaines communes ont pu le faire. Je pense que l'enfant n'est pas oublié à Colmar. Il a plutôt été oublié au moment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et peut-être aussi au moment du glissement des périodes de vacances qui nous amèneront cette année à enchaîner 11 semaines de travail. Et pour répondre à Mme ANGLARET, la subvention qui concerne la Comédie de l'Est concerne aussi les enfants puisqu'ils sont spectateurs à la Comédie de l'Est. Après, au niveau du rôle du PEDT de rapprocher les parents de l'école, je pense que là, on s'immisce un peu dans le rôle qui est celui des enseignants. Il ne faut pas se substituer au travail des enseignants quand on met en place un PEDT. Les animateurs qui vont prendre en charge les enfants ne sont pas des enseignants. Ils n'ont pas le même rôle que les enseignants dans les écoles.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci. Alors pour répondre rapidement sur le dispositif ELCO, il s'agit donc de cours de langue et culture d'origine dispensés par des enseignants envoyés par les différentes ambassades des affaires étrangères, qui ont toujours eu lieu dans les écoles de Colmar.

Ensuite, sur les activités, la règle est toujours le volontariat des familles pour y participer, y compris dans les activités qui sont sur le secteur qu'on appelle les REP et REP Plus. Dans ces activités, notamment l'accompagnement éducatif et le CLAS, il y a bien des activités déjà culturelles et sportives qui sont faites notamment dans les centres sociaux culturels qui les organisent avec des associations comme l'ASTI par exemple, mais il y en a d'autres, qui sont parties prenantes dans l'organisation de ces activités.

Enfin, concernant les parents à l'école, la Ville de Colmar finance déjà une association au Centre Europe qui travaille sur l'aide à la parentalité avec les ateliers gratuits et ouverts à tout le monde. Mais avant, ce n'était pas l'objectif de ce PEDT de travailler vraiment sur la parentalité. Par contre, ce que nous mettons en place dans les écoles, je prends l'exemple des jardins pédagogiques où les parents peuvent s'investir pour aider notamment les enseignants à récolter des légumes, ou à faire des activités en commun, nous Ville de Colmar, nous aidons les écoles qui veulent travailler sur la parentalité, en mettant en place des outils qui leur servent justement d'intermédiaire, de savoir-faire, pour donner aux parents l'envie d'investir l'école. Voilà !

**M. le Maire MEYER :** Bien, l'échange était très large. Il s'agit de prendre acte. C'est ce que nous faisons. Merci, Mme l'Adjointe.



#### **14. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **15. Tarifs 2017 de la taxe de séjour.**

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **16. Subventions à des sites de mémoire.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais que nous puissions voter les deux points séparément si vous le permettez. Je vais vous donner mon point de vue sur chacun d'entre eux parce que le vote ne sera pas le même.

**M. le Maire MEYER** : Oui, ce n'est pas gênant.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER** : Seulement, je ne vais pas séparer le rapport.

**Mme VALENTIN** : Oui, mais on peut voter les deux séparément.

**M. le Maire MEYER** : J'enregistre les votes pour le premier et le deuxième point.

**Mme VALENTIN** : D'accord. Dans ce cas, je vais intervenir immédiatement.

**M. le Maire MEYER** : Sur lequel voulez-vous intervenir ?

**Mme VALENTIN** : Sur les deux, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Allez-y.

**Mme VALENTIN** : Pour expliquer le vote pour chacun des deux. Aujourd'hui, vous proposez d'attribuer deux subventions à des sites de mémoire, c'est-à-dire deux projets qui contribuent à la valorisation du patrimoine militaire de notre pays. Mais, le projet *Verdun 1916 : Forêt d'exception* donne lieu à une souscription nationale à laquelle vous souhaitez participer pour un montant de 2 000 euros. Verdun se trouve à 248 kilomètres de Colmar. Les événements qui s'y sont déroulés sont

proches de nous géographiquement et donc, le site facilement accessible à tous les Colmariens. Même si nous considérons que le tourisme de mémoire est de la compétence des comités régionaux de tourisme, des conseils départementaux et régionaux auxquels nous contribuons déjà financièrement par nos impôts citoyens et certaines contributions communales, nous pouvons comprendre que les Colmariens puissent se sentir concernés et fiers de retrouver le nom de leur ville portée sur le mémorial où viendront s'inscrire les noms des communes donatrices.

Nous sommes, à plus d'un titre, beaucoup plus dubitatifs quant à la contribution de 2 000 euros que vous proposez de verser pour l'aménagement d'une Promenade de la paix à Sword Beach qui se trouve à Ouistreham Riva-Bella.

Nous comprenons l'appel aux dons de la part des villes sinistrées suite à des événements malheureux comme des catastrophes naturelles et nous avons toujours volontiers voté les aides proposées par la Ville. En revanche, nous sommes étonnés que vous, M. le Maire, qui nous vantez à longueur d'année la bonne gestion colmarienne, vous soyez enclin à contribuer à cet investissement de 800 000 euros pour la commune d'Ouistreham alors qu'elle est en déficit structurel, c'est-à-dire que ses dépenses sont supérieures à ses revenus. Pour mémoire et pour les Colmariens qui nous écoutent, je rappelle que la capacité de désendettement d'une ville évalue le rapport entre l'encours de sa dette et son épargne. Ce ratio permet de calculer le nombre d'années qu'il faut à la commune pour rembourser la totalité de sa dette, si elle s'y consacre entièrement tous les ans, l'intégralité de son épargne. En 2014, il fallait 89 ans à Ouistreham pour se désendetter.

Parallèlement à cela, la taxe d'habitation y est de 5,42 % alors qu'elle est de 14,48 % pour les villes de la même strate. Nous ne concevons donc pas de prendre sur les recettes de la Ville de Colmar qui émanent en partie des taxes d'habitation prélevées auprès des familles colmariennes, ne serait-ce que 2 000 euros pour alimenter des projets pharaoniques d'une commune qui ne sait pas utiliser les leviers à sa disposition pour améliorer ses recettes ou maîtriser ses dépenses auxquelles se rajouteront par ailleurs les futurs frais d'entretien de la promenade puisqu'elle est prévue en bois.

Rappelons qu'Ouistreham est la principale station balnéaire de la Côte de Nacre, car elle jouit d'une position géographique idéale, que deux kilomètres de plage de sable fin ont permis d'accueillir sur ce site le dispositif de la cérémonie internationale du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement sur une surface équivalente à 15 terrains de foot, qu'elle est considérée comme une station nautique trois étoiles et qu'elle possède quatre ports, un terminal ferry, un centre de thalassothérapie, un casino et j'en passe. Comme on peut le constater, elle n'est pas vraiment en zone difficile. Je signale par ailleurs que les villes proches d'Ouistreham, comme Thaon à 20 minutes, ont refusé de participer à ce projet. Comment pourrions-nous justifier que des Colmariens à plus de 800 kilomètres soient intéressés parce que le nom de leur ville figurerait sur un mur de la paix le long de cette promenade en bois ?

En conclusion, nous voterons à titre exceptionnel la souscription au projet *Verdun 2016*. Je dis à titre exceptionnel, car nous pensons qu'il faudrait à l'avenir s'en tenir à des interventions sur les affaires qui concernent directement notre collectivité ou qui représentent un véritable intérêt public local. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, nous voterons contre la subvention au projet d'aménagement de la Promenade de la paix sur Sword Beach. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER** : M. OUADI.

**M. OUADI** : M. le Maire, chers collègues, une petite rectification, les Britanniques ont effectivement débarqué en 1944 à Sword Beach, mais il ne faut pas oublier que nous avons le commando Kieffer qui représentait la Marine Nationale Française qui a débarqué et qui a libéré Ouistreham.

**M. le Maire MEYER** : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Mme VALENTIN, pour vous répondre le plus sobrement possible, je vais simplement vous relire ce qui est inscrit dans le rapport pour rendre honneur aux hommes qui se sont battus pour défendre la liberté et la démocratie : « *Il est proposé de verser au titre de l'année 2016, une subvention d'investissement de 2 000 euros* ». Évidemment, Colmar a payé un lourd tribut à la Deuxième Guerre mondiale, les Colmariennes et les Colmariens ont payé un lourd tribut, le débarquement dans l'Atlantique nous a également libérés, cela a contribué également à la victoire de la guerre et à notre libération. Vous, vous nous parlez de casino, de taxe d'habitation, vous rentrez dans le financement d'une commune qui ne nous regarde absolument pas, la situation financière de la ville ne nous regarde pas, ce qui nous regarde est le soutien de mémoire, le devoir de mémoire, le devoir envers les libérateurs. C'est cela que, tout à fait modestement, symboliquement, mais historiquement, nous proposons dans le rapport.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Ce qui veut dire que s'il y a d'autres demandes, d'autres lieux historiques où il y a eu des débarquements, d'autres événements, on a le Mémorial du Linge, le Mémorial d'Alsace-Moselle pour lequel on va glorieusement donner 300 euros tout à l'heure, nous allons répondre favorablement à chacune d'entre elles puisque nous voulons à chaque fois honorer les personnes qui ont contribué à la Libération ou à l'État à la fin de la guerre. J'honore ces personnes de tout mon cœur et vos sarcasmes, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, vous tiennent lieu de réponse, mais m'apportent la preuve qu'il n'y a pas de véritable argument pour que nous votions pour la subvention.

J'en donne un autre pour voter contre. Je le répète, il s'agit d'un choix de priorités, avec 2 000 euros on peut payer les quatre activités proposées dans les écoles Barrès ou Rousseau à 100 petits Colmariens. Merci.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : De quels sarcasmes voulez-vous parler ?

Simplement, s'agissant de votre question de savoir si nous financerons d'autres opérations, nous répondons aujourd'hui à la question posée dans le rapport, nous verrons bien. J'ai aussi entendu que vous nous disiez que

Colmar ne devait pas intervenir quand il s'agit d'opérations extérieures alors que vous avez dit dans votre intervention que vous vous réjouissiez que Colmar participe parfois à sauver des situations de catastrophes naturelles, donc il ne faut pas dire le contraire de ce que vous dites dans une même intervention. Il n'y a aucun sarcasme, je vous dis simplement que c'est un devoir de mémoire que nous faisons et nous l'assumons parfaitement sans rentrer dans le détail de la situation financière d'une commune qui ne nous regarde absolument pas.

**M. le Maire MEYER** : Personnellement, je suis un peu gêné par une leçon de gestion qui vient de Colmar vis-à-vis d'un collègue qui est à mille kilomètres. Je pense que l'on se met dans des bottes qui ne sont pas les nôtres comme si on jugeait la gestion de la Ville de Colmar depuis Brest, Lille ou Marseille. Je ne pense pas que ce soit notre rôle. L'objectif est éventuellement de répondre à un objectif qui retrace la mémoire puisqu'en 1945, nous étions l'une des dernières villes libérées. Nous ne pouvons pas oublier tous ceux qui étaient sur ces plages. Une parenthèse vient d'être faite tout à l'heure puisque certains chefs ou responsables avaient même des origines alsaciennes. Puisque c'est un mélange entre Britanniques et Français, je pense que dans ce domaine, on ne peut pas se retrancher derrière d'éventuelles critiques de gestion qui touchent l'une ou l'autre commune. Je préférerais que l'on s'en tienne à l'essentiel et avoir un avis par rapport à la proposition faite. Je suis totalement disposé à séparer le rapport pour vous poser la question.

Qui est favorable au point 1 ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le point est adopté avec 5 oppositions.

Qui vote pour Verdun ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le point est adopté.

Le vote est acquis pour les deux.

### **17. Adhésion à l'association du mémorial d'Alsace-Moselle.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN. Avez-vous demandé la parole ? Non ? Pardon.

**Mme VALENTIN** : C'était pour répondre tout à l'heure, mais je n'ai pas eu la parole, donc merci.

**M. le Maire MEYER** : Vous êtes intervenue deux fois.

**Mme VALENTIN** : C'est pourquoi je n'ai pas insisté.

**M. le Maire MEYER** : Je m'en excuse, je n'ai pas vu.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **18. Participation financière à la protection des habitations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **19. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **20. Radiation d'une charge au livre foncier rue Alfred de Musset.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme ANGLARET-BRICKERT.

**Mme ANGLARET-BRICKERT** : M. le Maire, chers collègues, c'est vrai que je n'étais pas là au moment de la cession de ce terrain, mais je voudrais simplement rembobiner un petit peu le film. Il s'agit en fait de 4 ares qui méritent un petit calcul simple. 4 ares, qui appartenaient à la Ville de Colmar. Le prix du terrain à cet endroit est grosso modo de 40 000 euros/are. Allez, on ne va pas être chiche, on va le mettre à 35 000 euros, ce qui nous fait 140 000 euros. Les Domaines l'ont évalué à 15 000 euros/are à condition de faire le dévoiement des fameuses canalisations, soit 60 000 euros au total. Combien coûte le dévoiement des canalisations ? Je suis allée gratter quelque peu – pas les canalisations –, mais je suis allée un peu vers les ouvriers et les entreprises qui m'ont répondu qu'il fallait compter 15 000 euros. Alors, vous allez me répondre, M. le Maire, je m'y attends : « Mais ce n'est pas la Ville de Colmar, ce sont les Domaines ». Je suis allée voir quel était le rôle des Domaines. Il est d'établir un bilan de l'état et de revendre les biens immobiliers les plus valorisés. En matière de valorisation, j'ai trouvé que le différentiel était un peu saumâtre, c'est du simple au double pour l'heureux propriétaire. S'il devait rester des terrains de cette nature, M. le Maire, je suis sûre que vous me ferez signe, moi aussi, je voudrais. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Heureusement, vous amenez cela avec le sourire. M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Les choses sont simples, le propriétaire du terrain avait demandé à la Ville s'il pouvait acheter ce qui était un simple délaissé, un petit trapèze d'un peu moins de 4 ares, très précisément de 3,80 ares, totalement délaissé puisque quand nous avons terminé les travaux de la rue des Aunes et de la rue Musset, ce petit espace ne nous

servait absolument à rien. Raison pour laquelle nous avons accepté de le céder et quand on cède une parcelle – et nous le faisons systématiquement parce que c'est un garde-fou pour ne pas rentrer dans des considérations qui ne nous appartiennent pas –, on s'adresse systématiquement à France Domaine. France Domaine a évalué le prix du terrain, raison pour laquelle nous avons passé au Conseil Municipal d'avril 2011 une délibération qui a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité des collègues et qui fixait le montant de la vente conforme à ce que nous avait dit France Domaine à 50 000 euros. Puisqu'un certain nombre de réseaux électriques et de gaz passaient par ce petit trapèze, nous avons non seulement vendu le terrain sur la base de ce que nous avait dit France Domaine, mais en plus, nous avons demandé le paiement du dévoiement des réseaux électriques et de gaz, ce qui a coûté en plus un peu plus de 26 000 euros à l'acquéreur du terrain. Une fois que l'acquéreur a payé le terrain et le dévoiement des réseaux, nous pouvons aujourd'hui tout simplement lever cette inscription.

**Mme ANGLARET-BRICKERT** : Du simple au double, CQFD !

**M. le Maire MEYER** : Non, ce n'est pas du simple au double. Quelquefois, on épaissit le trait, mais là, vous prenez un double décimètre pour l'élargir à cette hauteur, il ne faut quand même pas exagérer.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

## **21. Transactions immobilières : acquisitions de parcelles sises Lauch Werb.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **22. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Je n'ai pas de demande d'inscription d'un point « divers ». Mes chers collègues, je tiens à vous remercier, bonne soirée à toutes et à tous. Je vous propose de nous retrouver au petit verre de l'amitié.

**FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 10**